

Fixer des limites aux OGM

Pour la première fois, le gouvernement a validé hier une réglementation sur les OGM. Deux textes qui visent à rendre impossible la culture d'organismes génétiquement modifiés dans le pays, et à rendre l'étiquetage des produits contenant des OGM obligatoire.

Certains attendaient une loi du pays, ce sera finalement un arrêté et un projet de délibération, qui ont été validés hier par le gouvernement. « Première étape » d'une réglementation sur les OGM en Nouvelle-Calédonie, ces textes ont pour ambition de « prendre en compte les exigences sociétales ». Autrement dit, répondre à la sensibilité grandissante des Calédoniens sur la question et aux demandes des milieux associatifs. Les textes comportent notamment l'interdiction d'importer certaines semences de type OGM, et à terme, l'étiquetage obligatoire des denrées alimentaires contenant des OGM.

Semences. Rédigé au sein de la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar), l'arrêté portant sur les conditions d'importation des produits à risque sanitaire ferme les portes du pays à certains produits à base d'organismes génétiquement modifiés. Semences de céréales et fruitières (hors semences maraîchères), animaux vivants, matériel génétique et produits biologiques d'origine animale de type OGM sont concernés par l'interdiction d'importation. « Ce sont les produits qui présentent le risque le plus important », précise Christian Desoutter, à la tête de la Davar.

« **Le mouvement est initié, il y a une volonté politique d'enclencher un processus mais à un rythme contrôlé par des études d'impact.** »

Applicable dès sa publication au Journal officiel, l'arrêté impliquera de fait une interdiction de la culture d'OGM sur le territoire. « Nous nous doterons d'un dispositif de contrôle au sein du laboratoire, explique le directeur, et nous n'excluons pas des contrôles en externe. » Dès le mois de juin, un ingénieur des services vétérinaires recevra une for-



Le projet de délibération sur l'étiquetage comporte aussi de nouvelles dispositions sur l'obligation d'information nutritionnelles, concernant notamment les sucres, le sel et les graisses.

mation au laboratoire de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Strasbourg, référence en la matière, pour une mise en pratique chez nous dès 2015. D'ici là, les importateurs seront tenus de certifier que tous les produits concernés et introduits dans le pays ne sont pas de type OGM.

Etiquettes. Cette réglementation « en aval » est complétée par des obligations d'information des consommateurs, qui devront être validées par le Congrès. Elles sont incluses dans un projet de délibération visant à

moderniser les règles d'étiquetage des produits, qui pour la plupart « n'ont pas évolué depuis 1983 ». Tous les produits commercialisés dans le pays et composés à plus de 0,9 % d'OGM sont concernés. « Ces mesures avaient déjà été en partie adoptées par le gouvernement il y a un an, précise Juan-Miguel Santiago, de la Direction des affaires économiques, mais le vote du Congrès s'était limité aux dispositions sur la vie chère ».

Le texte, qui pourra être modifié en commission, prévoit la mise en application de ces dispositions, sanctionnées par des amendes de troisième classe, au 31 décembre 2016. De quoi « permettre aux entreprises et aux services de contrôle de

s'adapter », explique le chef de service.

Elaborées « pour répondre aux problématiques soulevées par le comité consultatif de l'environnement », qui avait adopté un texte sur les OGM il y a quelques mois, ces dispositions mettraient notre réglementation « à mi-chemin entre ce qui se fait en Australie et ce qui est pratiqué en Europe » explique Christian Desoutter. « Le mouvement est initié, il y a une volonté politique d'enclencher un processus, mais à un rythme contrôlé par des études d'impact. Nous importons une partie très importante de nos denrées, il ne s'agirait pas de régler le problème des OGM pour créer celui de la sécurité alimentaire. »

Charlie René

Stop OGM salue avec prudence

« Mission accomplie », mais pas terminée. Stop OGM, qui « a travaillé énormément pour faire avancer le sujet », des mots du directeur de la Davar, accueille ces annonces gouvernementales avec prudence. « Le gouvernement légifère enfin, on se bat pour ça depuis 3 ans, c'est une bonne nouvelle », explique Claire Chauvet, cofondatrice de l'association. « Concernant les interdictions d'importation, c'est une mesure concrète et applicable rapidement, salue son président, Frédéric Guérin, qui « se pose des questions » sur l'exclusion des semences maraîchères. Pour ce qui est du projet de délibération sur l'étiquetage, le délai d'application de près de trois ans est considéré comme « très décevant ». « Les suspicions sont réelles sur les dangers des OGM, la santé des Calédoniens n'est-elle pas urgente ? » s'interrogent-ils. En outre, les militants de Stop OGM « attendent les détails » sur le texte final, notamment sur la question des produits issus d'animaux nourris aux OGM. Autre déception : l'absence d'obligation d'information dans la restauration et notamment dans les cantines scolaires. « Nous allons interpellier les candidats aux municipales sur ce sujet : les parents ont le droit de savoir ce que leurs enfants mangent et les mairies peuvent prendre des arrêtés pour assurer des cantines sans OGM. »

THALES

288.280

CENTRE DE SOUTIEN SCOLAIRE

Nouveauté 2014 : Economie • Eco-droit • Comptabilité

Maths • Physique • Chimie • Biologie • Anglais • Français • Espagnol • Hist. Géo

6 avenue des Frères Carcopino
Artillerie (à côté du Lycée Laperouse)

contact@thales.nc
www.thales.nc

Partenaire de la carte jeunes

Suivez-nous sur